

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1005 Subvention et convention avec l'association Paris Tout P'tits (92130 ISSY- LES-MOULINEAUX)

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2.511 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec l'association Paris Tout P'tits (X 00552, n° SIMPA 67 166 et n° dossier n°2014_05930), dont le siège social est situé 130, avenue du Général de Gaulle (92130 Issy-les-Moulineaux), qui fixe le montant de la subvention de la Ville de Paris à 100 000 euros au titre de 2014, pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge des familles parisiennes démunies ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association Paris Tout P'tits (X 00552, n° SIMPA 67 166 et dossier n°2014_05930), dont le siège social est situé 130, avenue du Général de Gaulle (92130 Issy-les-Moulineaux), qui fixe le montant de la subvention de la Ville de Paris à 100 000 euros au titre de 2014 pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles parisiennes démunies. Cette convention est jointe au présent délibéré.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du chapitre 65, nature 6574, rubrique 520, ligne VF 34 004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.